

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **42 (1906)**

Heft 45

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Nutzungsbedingungen

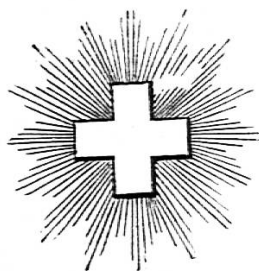
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La mutualité scolaire devant les instituteurs vaudois. — Vieux souvenirs. — Chronique scolaire : Statuts de la Société pédagogique jurassienne, Vaud. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Sciences naturelles : La taupe. — Composition : Le mulot. Les deux rives du Léman. Le peuplier. La récolte des pommes de terre. — Arithmétique : Calcul du temps (suite). — Variété : Les poupées. — Récitation.*

LA MUTUALITÉ SCOLAIRE DEVANT LES INSTITUTEURS VAUDOIS

Notre numéro du 20 mai 1905 contient un résumé des discussions qui ont eu lieu sur la Mutualité scolaire dans un certain nombre de conférences de district, du 11 mai 1905, et nous avons constaté que cette innovation avait reçu un accueil favorable de la part des conférences de Lausanne, Aubonne, Morges, Payerne, du Pays d'Enhaut et d'Oron. D'autres conférences s'estimant insuffisamment renseignées, avaient renvoyé la question à l'étude de commissions qui devaient rapporter ultérieurement.

Nous devons à l'obligeance du Département de l'Instruction publique la communication des résultats des discussions qui ont eu lieu sur ce même sujet dans les conférences du 7 juin 1906 et nous nous faisons un plaisir de les faire connaître à nos lecteurs.

Lausanne, après avoir entendu un nouveau rapport de M. Buxcel, a adopté à l'unanimité les conclusions suivantes sans discussion :

1. La mutualité scolaire est une œuvre d'éducation morale et sociale.
2. Il convient que l'école contribue au développement de la mutualité par la création dans chaque district de caisses, poursuivant les deux buts : épargne et assurance-maladie.
3. Ces caisses auront une organisation identique et aussi simple que possible.

Lavaux, sur rapport de M. Gonin, a adopté les conclusions qui sont identiques à celles de Lausanne.

Aigle, (Mme Cherix-Poget, rapporteur) a adopté les conclusions suivantes :

1. La mutualité scolaire est une œuvre d'éducation morale et sociale.

2. L'école peut et doit contribuer au développement de la mutualité.

3. La création de mutuelles scolaires est désirable, à la condition toutefois que leurs membres, au sortir de l'école, puissent entrer de plein droit dans des sociétés d'adultes.

4. La loi cantonale sur l'assurance-vieillesse facultative, devrait prévoir pour le citoyen la possibilité de commencer ses versements au moins dès son entrée à l'école.

La Vallée, est arrivée aux conclusions suivantes :

1. La conférence aimerait voir la fondation de mutualités scolaires dans nos écoles.

2. Lors de l'élaboration de la loi cantonale sur l'assurance vieillesse, il sera créé une mutualité scolaire cantonale subventionnée par l'Etat.

3. Cette mutualité embrassera la totalité des écoles primaires vaudoises et sera obligatoire pour les ressortissants suisses.

4. Les communes pourront être obligées de payer tout ou partie de la contribution des enfants pauvres.

Avenches. (Rapporteur M. Oyon), présente les conclusions suivantes :

1. Il y a lieu d'organiser la mutualité dans les écoles.

2. Celle-ci serait mixte, c'est-à-dire groupant en une seule association une caisse de secours et une caisse de retraite pour la vieillesse, combinée avec une caisse d'épargne.

3. Chaque école ou chaque localité formerait une section s'administrant elle-même.

4. La réunion de toutes les sections du canton formerait la fédération cantonale des mutuelles scolaires.

5. La société se composerait de membres effectifs ou participants et de membres honoraires. Ces derniers seraient des adultes qui, pour encourager les jeunes mutualistes, verseraient chaque année une somme fixe, sans pour cela participer aux avantages de la société.

6. L'instituteur fera comprendre les avantages de la prévoyance et de la mutualité et fera contracter l'habitude de les pratiquer dès l'entrée de l'enfant à l'école.

7. Le concours des adultes et des parents s'obtiendra par des conférences et principalement par des causeries familiales.

8. L'école normale doit préparer l'élève-instituteur au rôle qu'il aura à remplir au point de vue de l'œuvre mutualiste.

Orbe. (Rapporteur M. Rochat), a admis à l'unanimité les principes suivants :

1. Il y a lieu de fonder dans nos écoles des sections de mutualité scolaire ayant pour but de procurer aux travailleurs, à partir d'un certain âge, une rente viagère suffisante.

2. Des sections d'adultes seront constituées pour continuer l'œuvre entreprise à l'école primaire.

3. Les communes et l'Etat devront faciliter l'entrée des enfants pauvres dans les sections de mutualité.

4. Les instituteurs peuvent seuls assurer le succès de la mutualité scolaire ; ils devront être secondés, soit par des personnes compétentes, soit par les autorités scolaires.

Payerne. Le rapport a été préparé par la conférence du cercle de Payerne. Il propose trois groupes de conclusions qui ont été adoptées.

Premier groupe.

1. L'épargne simple n'a pas diminué la misère ; il faut trouver mieux.

2. Il est nécessaire que chaque citoyen s'habitue dès l'enfance à être l'artisan de sa propre existence.

3. La mutualité scolaire est éminemment propre à réaliser ce but.

4. La population est insuffisamment préparée à l'assurance.

5. Il est nécessaire d'introduire la mutualité dans nos écoles pour préparer à la mutualité d'adultes.

6. La mutualité scolaire peut s'instituer dans le canton de Vaud.

Deuxième groupe.

1. La mutualité scolaire doit s'étendre à tout le canton.

2. Tous les enfants participeront à la mutualité.

3. Cette participation est obligatoire.

4. Les versements dureront pendant toute la scolarité.

5. On cherchera à obtenir l'intervention personnelle des intéressés pour opérer leurs versements.

6. Les cotisations et les subsides recueillis formeront un fonds cantonal.

7. Les versements faits ne pourront pas être remboursés.

Troisième groupe.

1. La mutualité scolaire est placée sous la haute direction des autorités cantonales.

2. Dans chaque localité, il y aura un comité des œuvres de mutualité scolaire.

Rolle a entendu un rapport de M. Yersin, dans lequel l'auteur

indique ce qui se fait en France dans ce domaine et insiste sur les avantages de cette institution. La conférence, par un vote unanime, a déclaré appuyer cette innovation.

A *Cossonay*, dans la conférence du cercle, du 2 mars dernier, M. Roulier a essentiellement exposé ce qui se fait en France et en Belgique dans ce domaine. La discussion qui suivit prouva que les assistants admettent en principe l'introduction de la mutualité à l'école primaire, mais ils demandent à être mis au courant de la marche à suivre et de l'organisation détaillée de la nouvelle institution. Ils sont prêts à tenter un essai, de concert avec leurs collègues du canton.

En terminant, rappelons qu'ensuite de la décision du Conseil communal de Lausanne recommandant l'introduction de la mutualité scolaire dans les écoles de cette ville, la Municipalité a chargé une commission composée de MM. Schnetzler, Directeur des écoles, de Cérenville, député, et G. Correvon, président de la Société vaudoise de secours mutuels, de prendre les mesures nécessaires pour atteindre le but. Cette commission, qui s'est adjoint un instituteur, M. Buxcel, et le médecin des écoles, élabore actuellement des statuts qui seront sans doute rendus publics prochainement. Il est à espérer qu'ils contribueront à faciliter la tâche des personnes, spécialement des instituteurs et institutrices, qui seraient disposées à fonder des mutualités scolaires dans les écoles de nos districts, car il ne suffit pas de prendre des résolutions dans les conférences, il faut maintenant les mettre à exécution.

VIEUX SOUVENIRS

Bien des personnes encore vivantes ont connu Juste Olivier. Taille un peu plus que moyenne, large d'épaules, il était fils de son père par le caractère. Il tenait de sa mère cette figure aux traits fins et réguliers, cette mélancolie que reflétait toute sa personne, cette distinction qui frappait de prime abord. Dans l'intimité, il causait plutôt qu'il ne contait, et pourtant que d'anecdotes charmantes nous avons entendues de lui !

C'était en 1841. Il descendait à Cully, à propos de l'obélisque de Davel, dont il avait composé les quatre vers, quand il rencontra, à l'entrée de la petite ville, un groupe de garçons qui chantaient : *Il est, amis, une terre sacrée*. — Ce n'est pas ainsi qu'on doit chanter ce chant, leur dit-il en les abordant. — On le sait aussi bien que vous, lui répond le plus alluré de la bande. — Tu crois ? et sais-tu qui l'a composé ? — Non. — Eh bien ! c'est moi, et voilà comment on doit le chanter.

Comme pour chacun, on pourrait juger Juste Olivier par ses

amis. Il venait quelquefois à Givrins avec son intime, le peintre Gleyre, qu'il tenait en très grande estime.

Il racontait que le tableau de *La Bataille du Léman* achevé, Napoléon III fit demander à Gleyre de le lui céder au prix qu'il fixerait. — Non, répondit le peintre avec un noble et patriotique désintéressement, il est pour le Musée de Lausanne. — Donnez-nous au moins une copie, lui insinua-t-on. — Un peintre qui se respecte ne copie pas ses tableaux.

Olivier racontait cela avec admiration.

On avait invité les notabilités de la colonie suisse à une soirée aux Tuileries. Gleyre refusa, dit Olivier, et retourna l'invitation en disant : « Les républicains ne vont pas chez les rois. » Olivier et sa fille s'y rendirent et, racontait-il, l'empereur l'aborda et l'entretint pendant quelques instants, puis il adressa une question à Mlle Olivier, qui se trouvait à côté de son père. « Oui, Monsieur », répondit-elle, oubliant l'étiquette ; cette réponse excita le fou rire des assistants.

Mais c'est surtout à ses souvenirs d'adolescence et de jeunesse qu'Olivier aimait à se reporter. Il admirait son grand-père, député au Grand Conseil, qui faisait à pied, au moins une fois par semaine, les quarante kilomètres qui séparent Eysins de la capitale.

Tel était Juste Olivier : le type du Vaudois par son idéal élevé, sa vie intime et son désintéressement.

Morrens, novembre 1906.

Ami RENAUD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Statuts de la Société pédagogique jurassienne. — Nous publions ci-dessous les statuts adoptés, le 25 août, dans la réunion de Saint-Imier.

ARTICLE PREMIER. — A teneur des art. 9 et 31 des statuts de la Société cantonale des instituteurs bernois, il est fondé, sous le nom de *Société pédagogique jurassienne*, une association régionale comprenant les sections des districts de Bienne (membres de langue française), Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Montier, Neuveville et Porrentruy.

ART. 2. — La Société pédagogique jurassienne, tout en se rattachant à la Société cantonale bernoise des instituteurs, fait partie de la Fédération des sections de la Société pédagogique de la Suisse romande, dont elle poursuit les mêmes buts, soit de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rapportant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans le Jura bernois en particulier et dans la Suisse romande en général.

ART. 3. — Les moyens d'atteindre ces buts sont :

a) La subdivision de la Société en conférences (synodes) correspondant aux

sections de la Société cantonale. Il est loisible à des conférences de se fusionner en une seule quand les circonstances l'exigent.

- b) La discussion de questions scolaires diverses dans des réunions périodiques de la Société et des conférences.
- c) L'abonnement et l'alimentation du journal pédagogique de la Suisse romande.

ART. 4. — Entrent comme membres actifs de la Société pédagogique jurassienne, tous les instituteurs et institutrices faisant partie de la Société cantonale dans les districts énumérés à l'art. 1.

La Société admet en outre dans son sein tous les membres du corps enseignant qui ne font pas partie de la Société cantonale.

A l'exclusion des avantages offerts par la Société cantonale, ces membres jouissent des mêmes droits que les membres actifs.

ART. 5. — Des réunions générales ordinaires de la Société pédagogique, alternant avec les congrès de la Suisse romande, auront lieu dans le Jura tous les trois ans. En outre une réunion générale peut avoir lieu en tout temps sur la demande de trois conférences au moins ou quand le Comité central le juge nécessaire.

Le lieu de la réunion générale ordinaire est fixé d'avance par l'assemblée générale.

ART. 6. — La Société pédagogique jurassienne est administrée par un Comité central de cinq membres nommés pour trois ans par l'assemblée générale. Il lui est adjoint un délégué nommé par chaque conférence pour constituer ensemble le Comité général. Ces délégués doivent être confirmés par l'assemblée générale qui élit également les délégués et suppléants au Comité central de la Société pédagogique romande.

ART. 7. — Au Comité central appartiennent l'administration générale de la Société et la correspondance avec la Société pédagogique de la Suisse romande.

ART. 8. — Le Comité général a les attributions suivantes :

- a) Choix des questions à traiter dans les conférences et à l'assemblée générale.
- b) Nomination des rapporteurs pour l'assemblée générale.
- c) Election de commissions d'étude des questions et examen des rapports.
- d) Compte-rendu des travaux de la Société ; approbation de ses comptes.
- e) Choix du délégué cantonal à la rédaction du journal de la Société romande.

ART. 9. — Les fonctions des membres des deux comités sont gratuites ; les frais de déplacement seuls sont mis à la charge de la Société.

Le caissier central a une provision de 4 % des sommes encaissées.

ART. 10. — Chaque sociétaire paye à la Société pédagogique jurassienne une cotisation annuelle d'un franc, qui est réduite à 50 centimes pour les membres abonnés à *l'Educateur*.

La cotisation est versée entre les mains du caissier de la conférence qui délivre une quittance libellée par le caissier du Comité central auquel les fonds sont envoyés à bref délai.

Celui-ci percevra par remboursement postal les cotisations arriérées. Les caissiers des conférences, qui seront autant que possible les caissiers des sections de la Société cantonale, ont droit à une bonification de 6 % sur les sommes qu'ils encaissent des sociétaires.

ART. 11. — Le caissier central pourvoit à l'administration et à la répartition

des fonds de la Société. Il tient la liste des sociétaires. Il verse pour chaque sociétaire non abonné à *l'Educateur*, 50 centimes à la caisse de la Société romande.

ART. 12. — Lors du décès d'un sociétaire, le délégué de la conférence représentera le Comité général aux funérailles et offrira une couronne au nom de la Société.

ART. 13. — La Société pédagogique jurassienne, par l'intermédiaire de son comité central, entretient des relations fréquentes avec le Comité central romand.

ART. 14. — La revision des présents statuts appartiennent à la Société pédagogique jurassienne. Toute demande de revision doit être transmise avec propositions au Comité central deux mois au moins avant la réunion générale.

Ainsi adopté en assemblée générale à Saint-Imier, le 25 août 1906.

VAUD. — **Aux instituteurs vaudois assurés à la Caisse de Prévoyance.** — L'agent général de la Caisse de prévoyance suisse, M. Logoz, continuera jusqu'à nouvel avis à envoyer aux instituteurs vaudois assurés à cette Compagnie des *avis de paiements indiquant la prime entière*, suivant la police.

Nos collègues qui veulent bénéficier de *l'escompte du 2 %* consenti sur leurs primes *doivent faire eux-mêmes la déduction*.

Le comité de la S. P. V. fait toute diligence pour les faire rentrer en possession de leurs cartes de membres.

R. RAMUZ.

Société évangélique d'éducation. — La séance ordinaire d'automne a lieu le samedi 10 novembre 1906, à 2 ¹/₄ heures, bâtiment de l'Union chrétienne, Lausanne, avec le programme suivant :

1^o Etude biblique, M. H. Gailloz, instituteur, 1 Cor. III, v. 9. Ouvriers avec Dieu.

2^o Parents et régents, M. A. Golay, instituteur.

Voici les conclusions du travail de M. A. Golay :

1. Parents et régents doivent collaborer à l'éducation des enfants.
2. Cette collaboration ne peut être effective que si parents et maîtres se sont entendus auparavant.
3. Les membres du corps enseignant doivent prendre l'initiative de rechercher cette entente dans leurs conversations particulières avec les parents, et en réunissant ces derniers pour s'entretenir avec eux de l'œuvre qui leur est commune.
4. Ces réunions entre parents et maîtres seront organisées, autant que possible, avec l'assentiment et le concours des autorités scolaires communales.
5. L'Etat devrait, de son côté, chercher à réveiller et à entretenir l'intérêt des parents pour l'école.

Villeneuve. — Dimanche 28 octobre dernier, on a rendu les derniers devoirs à M. François Duflon, ancien inspecteur scolaire. Duflon était un travailleur infatigable. Malgré son âge avancé, il vaquait encore à ses occupations lorsqu'il tomba à la suite d'un évanouissement subit. Deux jours après, son état s'était amélioré, mais une double pneumonie se déclarait et quatre jours à peine suffirent pour terrasser une constitution d'une force peu commune.

Pédagogue avisé, il a été pendant de longues années à la tête de la première école de Villeneuve.

Après le départ de M. Henchoz-Deloës, M. Duflon fut appelé aux fonctions

d'inspecteur des écoles du 1^{er} arrondissement scolaire, charge qu'il remplit pendant un certain nombre d'années et qui fut supprimée lors de la revision de la loi scolaire.

Toujours très vert, il s'occupait de quantité d'œuvres diverses; il fit longtemps partie de la commission scolaire, du conseil de paroisse, du conseil d'arrondissement et du synode. Il était membre actif de la Murithienne et avait acquis en botanique des connaissances solides et étendues.

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire de la langue allemande à l'usage des écoles françaises, par Jules Meury, maître secondaire. Berne, librairie de l'Etat.

M. Meury a ordonné son livre selon une méthode grammaticale qui ne manque pas d'originalité : désireux d'épargner aux débutants les pièges de la déclinaison, il renvoie le plus possible son étude, en se servant de mots et de formes qui n'exigent pas de modification de l'article. Le moment d'aborder la déclinaison venu, il la traite quasi tout entière en peu de leçons; la suite des exercices devra débrouiller les élèves dans ce labyrinthe. Signalons aussi l'introduction, heureuse à notre avis, d'exemples types pour servir de base à l'étude des sujets grammaticaux, et l'adjonction à l'ouvrage d'un vocabulaire de conversation divisé en chapitres : salle d'école, maître et élèves, famille, maison, mobilier, etc. A part cela, ce livre est construit entièrement selon le mode traditionnel : colonnes de mots à apprendre préalablement, classifications grammaticales imposées au début de l'étude, versions françaises-allemandes alternant avec des traductions allemandes-françaises, dont les idées sont parfois groupées autour d'un sujet central, mais manquent souvent aussi d'un lien naturel, d'une base concrète qui vienne aider la mémoire de l'élève.

A l'inverse des farouches adeptes d'une méthode directe intransigeante, nous ne réprouvons pas de parti-pris l'emploi de versions et de traductions; mais nous croyons simplement que, pour les deux premières années au moins, une base concrète solide doit favoriser l'acquisition des mots étrangers; nous ne pensons pas que les exercices de conversation soient partie séparée, distincte, de l'enseignement, nous pensons qu'ils sont l'enseignement lui-même, que la grammaire doit être déduite de la langue, qu'elle ne doit être systématisée qu'à la fin, et non au début de l'étude, et que les autres exercices, quels qu'ils soient, sont les applications des précédents.

Si donc l'on nous imposait le manuel de M. Meury, nous n'hésiterions pas à commencer... par la fin, c'est-à-dire que nous utiliserions le vocabulaire de conversation pour l'acquisition des notions grammaticales; puis, comme application, nous nous servirions des traductions et versions dans la mesure où elles s'y prêteraient. C'est dans cet esprit, nous en sommes bien persuadé, et non dans celui dont s'est inspiré M. Meury, que l'on mitigera la méthode directe d'enseignement des langues le jour où prendra fin le désarroi qui règne dans ce domaine.

E. B.

Il vient de sortir de presse, chez M. L. Vincent, imprimeur, une élégante brochure publiée par le directeur des écoles. C'est le compte rendu des promotions de l'école supérieure des jeunes filles et gymnase de la ville de Lausanne, qui eurent lieu le 10 juillet.

Cette brochure contient le texte « in extenso » des discours de MM. Schnetzler, municipal, et D. Payot, directeur.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

(Degré intermédiaire.)

La taupe.

PLAN. — 1. Description de la taupe. — 2. Son nid. — 3. Ses petits. — 4. Sa nourriture. — 5. Utilité de la taupe. — 6. Les insectivores.

Ce petit quadrupède insectivore a le corps massif, cylindrique, d'une longueur de vingt centimètres environ. Il est recouvert d'un poil noir très fin, très serré, qui rappelle, au toucher, le velours le plus soyeux. La tête, conique, est terminée par une trompe analogue au boutoir du porc. Les yeux sont presque imperceptibles, cachés encore par la fourrure épaisse de la taupe. A quoi lui servirait du reste le sens de la vue, l'animal passant la plus grande partie de son temps dans ses souterrains ? Les oreilles ne sont aussi que deux trous étroits qu'une membrane peut fermer à volonté. Malgré le peu de développement de cet organe, la taupe n'en possède pas moins une ouïe excellente. Les mâchoires sont garnies de quarante-quatre dents petites, mais tranchantes. Ces dents pointues indiquent assez que le régime de la taupe n'est nullement végétarien. Les épaules sont puissantes. Les pattes de devant sont de larges mains, couleur de chair ; les cinq doigts sont terminés par des ongles longs, robustes et tranchants. Les mains sont disposées en forme de pelles ; la paume est tournée en dehors, ce qui permet à l'animal de rejeter, en fouillant, la terre de chaque côté de son corps. Les pattes de derrière sont plus étroites que les antérieures ; les ongles en sont aussi plus effilés et plus aigus. La queue est petite.

La taupe se creuse des nids souterrains avec galeries circulaires, d'où partent de nombreux couloirs de dégagement. Le museau, s'enfonçant dans la terre, fait l'office d'une tarière ; les pelles grattent la terre et rejettent les déblais qui forment à la surface du sol ces monticules appelés taupinières, tandis que le corps moule les tunnels en tassant la terre des parois. Il faut à la taupe un terrain compact, afin qu'elle puisse y établir ses galeries : un marécage, pas plus qu'un terrain sablonneux, ne pourraient convenir à l'établissement de sa taupinière, à cause du peu de stabilité du sol.

Chaque année, trois à cinq petits naissent dans le nid si bien caché. Ils sont aveugles, dépourvus de poils et ne sont pas plus gros qu'un pois ! La mère en prend soin avec dévouement et leur apprend à creuser des galeries. L'apprentissage terminé, les petites taupes, devenues assez habiles dans leur art, sont chassées par la mère et doivent dès lors pourvoir à leur subsistance.

On a cru longtemps que la taupe se nourrissait de la racine des plantes ; mais des expériences concluantes ont démontré l'erreur de ce jugement. Son système dentaire convient à un régime essentiellement carnivore. La taupe mange glou-tonnement des vers, des oiseaux tombés du nid, des cloportes, des courtilières ; une seule taupe peut, en une seule année, consommer plus de 20 000 vers blancs ! Quel appétit ! Prenez garde, souris, musaraignes, lézards, couleuvres, orvets, de ne point vous glisser dans les tunnels de la taupe : vous seriez engloutis sans merci par l'insatiable fureteuse ! Quand la proie se fait rare, les taupes affamées se livrent des combats à outrance à la suite desquels les vaincues sont dévorées.

L'excessive voracité de notre animal en fait un auxiliaire malheureusement trop méconnu du cultivateur. Que de petites pestes détruites par cet infatigable

chasseur. Sans lui, les vers blancs, les courtilières, bien d'autres insectes, bien d'autres larves se régameraient de tendres racines coupées dans les potagers et les plantages. Il est vrai que parfois elle bouleverse les jardins : quel chasseur n'en fait pas autant ? Les quelques peccadilles dont on peut la rendre responsable ne justifient nullement la guerre qu'on lui fait. C'est un ami que l'agriculteur doit protéger.

La taupe a d'indispensables alliés tels que la *musaraigne* et le *hérisson*. Ces utiles animaux, tous trois conformés pour le même genre de vie et possédant une dentition semblable, forment l'ordre des *insectivores*. Gustave ADDOR.

COMPOSITION

Le mulot.

PLAN. — 1. Description du mulot. — 2. Habitat. — 3. Sa nourriture ; les dégâts qu'il commet ; ses petits. — 4. Les ennemis du mulot. — 5. Conclusion.

On confond souvent ces deux animaux : la taupe et le mulot ; ignorant les services que nous rend le premier et les méfaits que cause le second, on tue impitoyablement l'un et l'autre.

Le mulot, appelé aussi dans nos campagnes « taupe grise », est un peu plus petit que le rat. Son pelage est d'un gris roussâtre sur le dos, blanchâtre sous le ventre. La forme de sa tête rappelle celle du rat. Les oreilles sont petites et droites, les yeux noirs et vifs ; le museau est orné de moustaches et les mâchoires portent un grand nombre de dents très différentes de celles de la taupe. Chez le mulot, pas de canines, mais des incisives saillantes et recourbées en arc de cercle ; elles ont la curieuse propriété de repousser par la base à mesure qu'elles s'usent par le haut. Nous avons déjà remarqué cette particularité chez l'écureuil, la marmotte, le rat, la souris, etc., animaux qui ont avec le mulot des caractères communs. Cette dentition est admirablement appropriée au régime de ces mammifères organisés pour ronger. Le mulot est un *rongeur* ; nous savons que la taupe est un *insectivore*. Les pattes, beaucoup moins fortes que celles de la taupe, lui servent aussi à creuser des galeries.

Ce petit animal habite de préférence les terres sèches et élevées, à cause de la facilité qu'il a d'y établir son domicile. Il creuse parfois son terrier disposé en chambres et en magasin, mais il aime de préférence l'ouvrage fait et se blottit volontiers dans les trous de taupe ou de musaraigne.

Le mulot enfouit dans son magasin de grandes quantités de glands, de faines, de noisettes et de grains. Il cause un mal considérable aux semis forestiers. Il fait de nombreuses incursions souterraines dans les potagers pour ronger les racines tendres dont il est friand ; les plantes périssent après son passage. A l'époque des moissons, il s'en va dans les champs de céréales et abat les tiges de blé pour ronger les grains ; en automne, il dévore les semailles. Durant l'hiver, il se nourrit des réserves entassées dans ses réduits.

Nombre de nos paysans imputent à la taupe, qu'ils appellent du mot patois de « derbou », les dégâts causés par le mulot et lui font une chasse active. C'est ce rongeur plutôt qu'ils devraient poursuivre et détruire. Mais il est difficile de le vaincre à cause de la grande fécondité des femelles qui chaque année mettent bas une trentaine de petits affamés qui se nourrissent à nos dépens.

Les meilleurs alliés que nous ayons pour combattre ce rongeur sont les chouettes, les hiboux, les hulottes, qui font avec succès la guerre au mulot. Ces pauvres

oiseaux nocturnes, à qui l'on a fait à tort une si fâcheuse réputation, nous sont d'inappréciables auxiliaires. Nous devons protéger ces utiles amis. Les renards, les martres, les fouines, les belettes, peu sympathique compagnie, sont aussi d'acharnés destructeurs de mulots.

La taupe, qui se nourrit exclusivement d'insectes, est utile à l'agriculture. Laissons-la en paix creuser ses galeries et poursuivre sa proie. C'est un humble, mais combien précieux défenseur de nos récoltes.

Le mulot est un rongeur ; il nuit à nos cultures ; il est un ennemi du campagnard. Cet animal doit être détruit. Mais, enfant, n'oublie pas ton devoir envers les êtres animés. Souviens-toi que détruire ne veut pas dire torturer : tu ne feras pas souffrir le mulot, car tu n'aimerais pas qu'on dise de toi :

« Il se réjouit au supplice d'une malheureuse bestiole qu'un genre de vie spécial a fait notre ennemie : c'est un cruel, un lâche et c'est un mauvais cœur ! »

Gustave ADOR.

Les deux rives du lac Léman.

Des bords du lac à une altitude de six cents mètres, jusque près du signal de Chexbres, et de Genève jusqu'à l'Arvel, et même plus loin encore, s'étend le vignoble vaudois, au nombre des mieux cultivés de l'Europe. Les plants sont presque exclusivement de raisin blanc, à baies charnues et à pellicule épaisse. Le vin est agréable, doux et non sans chaleur. Le plateau tout entier, y compris les cantons de la Suisse orientale, qui sont eux-mêmes vinicoles, s'approvisionnent dans le canton de Vaud.

Le paysage est riant et animé ; les vignes et les jardins, les villages et les villes se succèdent sur la rive. Tout montre que l'homme a pris possession de cette contrée depuis les temps les plus reculés et en a utilisé chaque pouce de terrain.

Sur la rive vaudoise, le pays est entièrement cultivé ; sur la côte savoisiennne, la contrée est encore couverte de forêts séculaires. Le contraste vient surtout de ce que la côte vaudoise, tournée directement vers le sud-est et le sud, est exposée en plein à l'action du soleil. Les pentes des Alpes de Savoie, tournées vers le nord, s'étalent du côté de l'ombre ; elles sont coupées de gorges et de replis profonds, qui forment parfois de véritables vallées. C'est grâce à cette situation, ainsi qu'au voisinage presque immédiat d'une région alpine aux eaux abondantes, que la Savoie doit ces magnifiques et sombres forêts que nous admirons de la rive suisse à travers le léger hâle et les nuances bleuâtres du lointain.

(*Les Plantes de la Suisse.*)

Dr CHRIST.

SUJET À DÉVELOPPER : Les deux versants de la vallée. (Voir dans Livre de lecture de Dupraz et Bonjour, II^{me} degré, le morceau : Vallées des Alpes.)

P.

Le peuplier.

Le châtaignier est une coupole et le chêne est un dôme, le pin une pyramide, la vigne une guirlande et, je lui en demande pardon, le poétique saule pleureur est un parapluie. Le *peuplier*, lui, est une flèche, une flèche hardie et magnifique, qui d'un seul jet se dresse vers le ciel.

Le peuplier est le roi du vallon, il commande aux prairies, et sa grande ombre qui se projette jusqu'au pied des collines semble couper les vallées en deux.

La feuille du peuplier est élégante et parfumée ; elle est originale, blanche d'un côté, brune de l'autre, elle représente, dit-on, le jour et la nuit, la lumière et les ténèbres.

Les branches ne s'étendent pas, elles s'élèvent et se replient comme des ailes. Alignés et pressés les uns contre les autres, les peupliers forment comme une muraille à pic, un rempart de verdure. Dispersés dans le vallon, ils ont l'air de sentinelles perdues qui montent la garde autour du bétail, le long des rivières et des ruisseaux. Et quand vient l'hiver, quand le vent de novembre les a dépouillés de leurs feuilles, les peupliers sont beaux encore, dressant comme de gigantesques squelettes au milieu des neiges leurs branches que le givre a parsemées de diamants.

La spéculation humaine s'est chargée de rendre laid cet arbre que Dieu fit si beau ; pour le faire grandir encore, la serpe de l'homme coupe ses branches poétiques où chuchote le vent, et ne laisse à son faite qu'un bouquet de verdure.

On distingue le *peuplier blanc*, le *peuplier noir*, le *peuplier tremble* et le grand *peuplier des Carolines*, aux branches vagabondes, envahissantes, à la sève prodigieusement féconde, arbre magnifique, sans doute, mais qui n'est plus le peuplier fier et droit de nos vallons.

Notre peuplier, disent les pâtres de la vallée, est un arbre qui parle. Il y a, en effet, comme des voix mystérieuses dans son feuillage, qui au moindre vent tremble, soupire, murmure.

FULBERT DUMONTEIL.

SUJETS À DÉVELOPPER : 1. Le saule. — 2. L'aulne.

P.

La récolte des pommes de terre.

La dernière récolte de l'année est la moins fatigante. En ces premiers jours d'octobre, les grosses chaleurs sont passées, mais les journées sont tièdes encore. Après qu'il a dissipé les brumes blanches du matin, le soleil teint d'une chaude couleur orangée les lisières du bois, d'où les feuilles rousses et jaunes commencent à s'éparpiller à terre. Dans les pâtis où les vaches errent avec lenteur, les mousserons poussent en cercle et font briller parmi l'herbe le blanc soyeux de leur chapeau. Le ciel est d'un bleu doux, l'air d'une sonorité musicale ; on y entend de très loin le claquement des fouets et le rappel des grives. Sur les prés tout violets de colchiques, de longs fils de la vierge déroulent leurs blancs écheveaux.

Le champ de pommes de terre n'a plus cette belle verdure sombre et plantureuse qui le couvrait en été ; les tiges herbacées ne dressent plus vers le ciel leurs rameaux un peu velus, chargés de feuilles ailées et charnues, ni leurs corymbes de fleurs blanches ou lilas aux cœurs d'étamines jaunes. Maintenant les fanes alanguies et desséchées, prosternées au ras du sol, y répandent leurs bouquets de petites baies verdâtres ; c'est le signe auquel on reconnaît la maturité des tubercules.

Les hommes en manches de chemise, les femmes en camisoles de cotonnade rose ou violette, arrachent les fanes et piochent avec précaution à la place où s'enfonçait chaque trochée. Une saine odeur de terre remuée s'exhale dans l'air attiédi et les pommes de terre encore humides roulent dans les sillons. Leurs tas tranchent sur la glèbe brune ; les femmes en emplissent des corbeilles d'osier et les portent jusqu'au sac de toile bise, que l'une d'elles maintient debout, tandis que l'autre y verse lentement la récolte. Bientôt, le long du champ, les sacs pleins se dressent d'espace en espace, blancs, noueux et rebondis. Alors, avec les fanes séchées et les brindilles glanées à l'orée du bois, les enfants allument de grands feux.

André THEURIET. (*La Vie rustique.*)

Sujets à développer : 1. La cueillette des noix. — 2. La vendange.

P.

ARITHMÉTIQUE

Calcul du temps (suite).

CALCUL ÉCRIT

Premier cours.

1. Ecrivez en chiffres arabes les chiffres romains suivants :

- a. Unités d'ordre : I, X, C, M = 1, 10, 100, 1000.
 b. Demi-unités : V, L, D = 5, 50, 500.
 c. Leurs multiples : III, XX, CCC, MM = 3, 20, 300, 2000.
 d. Leur somme : VI, XIII, LV, CX = 6, 13, 55, 110.
 e. Leur différence : IV, IX, XLV, XC = 4, 9, 45, 90.

2. Ecrivez en chiffres arabes :

- a. VII, IV, XXV, XC, XL = 7, 4, 25, 90, 40.
 b. XVI, LXIV, CCLX, DLI, MCVL = 16, 64, 260, 551, 1145.
 c. IX, CD, MCDXX, MC, MMDIX = 9, 400, 1420, 1100, 2509.
 d. MCCXCI, MCLXX, MMDCL, MDCCCXV, MDCCCXCII = 1291, 1170, 2650, 1815, 1892.

3. Ecrivez en chiffres romains :

- a. 8, 9, 14, 25, 49 = VIII, IX, XIV, XXV, IL.
 b. 72, 101, 99, 386, 562 = LXXII, CI, IC, CCCLXXXVI, DLXII.
 c. 1315, 844, 476, 1020, 1489 = MCCCXV, DCCCXIV, CDLXXVI, MNX, MCDLXXXIX.
 d. 2055, 1749, 1815, 2149, 1893 = MMLV, MDCCXLIX, MDCCCXV, MMCXLIX, MDCCCXCIII.

e. L'année de votre naissance et celle de vos proches. (?)

4. Ecrivez en chiffres arabes les chiffres romains ci-dessous et vice-versa :

« Nos âmes à Dieu, nos corps à l'ennemi. XXVI août MCDXLIV. »

« Erigé par les bourgeois de Bâle le 26 août 1872 »

(26 août 1444. XXVI août MDCCCLXXII.)

5. Sur une maison se lit l'inscription suivante : « Construite en l'an 1295. Détruite par le feu le 29 avril 1798. Relevée de ses cendres en 1804. » Ecrivez ces dates en chiffres romains.

(MCCXCV ; XXIX avril MDCCXCVIII ; MDCCCIV.)

6. Une classe fait une course de montagne : départ à 8 h. 45 min. ; ascension $3\frac{1}{4}$ h. ; descente $2\frac{3}{4}$ h. ; trois arrêts de $\frac{1}{4}$ h., $2\frac{1}{2}$ h. et $\frac{3}{4}$ h. A quelle heure est-elle de retour ? Rép. : 6 h. 15 min.

7. Un voyageur part de Aarau à 10 h. 57 min. et arrive à Thoune 4 h. 25 min. plus tard. A quelle heure ? Rép. : 3 h. 22 min.

8. Un jour de septembre, le soleil se lève à 5 h. 53 min. et se couche 11 h. 57 min. plus tard. A quelle heure ? Rép. : 5 h. 50 min.

9. Un homme met 3 h. 47 min. pour se rendre de son village à la ville, où il arrive à 2 h. 25 min. du soir. Quand était-il parti ? Rép. : 10 h. 38 min. m.

10. Une éclipse de soleil se termine à 2 h. 14 min. du soir après une durée de 4 h. 27 min. Quand avait-elle commencé ? Rép. : 9 h. 47 min. m.

11. Un ouvrier termine un ouvrage à 8 h. 13 min. du soir après y avoir consacré 10 h. 38 min., interruption de midi comprise. Quand l'avait-il commencé ? Rép. : 9 h. 35 min. m.

12. Un train part de Bâle à 7 h. 45 min. du matin et arrive à Chiasso à 4 h. 23 min. du soir. Combien de temps met-il pour traverser la Suisse ?

Rép. : 8 h. 38 min.

13. Le 1^{er} mai, le soleil se lève à 4 h. 44 min. et se couche à 7 h. 10 min. Quelle est la durée du jour ?

Rép. : 14 h. 26 min.

14. L'éclipse de lune du 11 mai 1892 a commencé à 8 h. 33 min. du soir et s'est terminée le lendemain à 2 h. 28 min. du matin. Quelle a été sa durée ?

Rép. : 5 h. 55 min.

15. L'ouverture à l'exploitation des divers tronçons de la ligne du Gothard ont eu lieu de la manière suivante : Biasca-Bellinzzone et Lugano-Chiasso, le 6 décembre 1876 ; Bellinzzone-Locarno, 14 jours plus tard ; Göschenen-Airolo, 5 ans 12 jours plus tard que le précédent ; Giubiasco-Lugano, encore 3 mois 9 jours plus tard ; Immensee-Göschenen et Airolo-Biasca, encore 1 mois 22 jours plus tard ; enfin le raccordement avec la frontière italienne, 6 mois 3 jours plus tard que le précédent. A quelle date les trains ont-ils pu parcourir pour la première fois ces différents tronçons ?

Rép. : Bellinzzone-Locarno, 20 décembre 1876 ;

Göschenen-Airolo, 1^{er} janvier 1882 ;

Giubiasco-Lugano, 10 avril 1882 ;

Immensee-Göschenen et Airolo-Biasca, 1^{er} juin 1882 ;

Cadenazza-frontière italienne, 4 décembre 1882.

16. F. Drake partit le 13 novembre 1577 pour faire le tour de la terre, qu'il accomplit en 2 ans 11 mois 21 jours. Quand fut-il de retour ?

Rép. : 3 novembre 1580.

17. Quand moururent :

a. Frédéric-le-Grand, né le 24 janvier 1712, mort à l'âge de 74 ans 6 mois 24 jours ?

Rép. : 17 août 1786.

b. Victor Ruffy, né le 18 janvier 1823, mort à l'âge de 46 ans 11 mois 10 jours ?

Rép. : 28 décembre 1869.

c. Louis Ruchonnet, né le 26 avril 1834, mort à l'âge de 59 ans 4 mois 19 jours ?

Rép. : 14 septembre 1893.

18. Une fille a quitté son service le 4 mai 1902 après être restée 4 ans 7 mois 28 jours dans la même famille. Quand était-elle entrée au service de cette famille ?

Rép. : 6 septembre 1897.

19. Le 5 juillet 1887, une partie de la ville de Zoug s'effondra dans le lac. 452 ans 4 mois 1 jour plus tôt, une autre partie de cette même ville avait été éprouvée de la même manière. A quelle date ?

Rép. : 4 mars 1435.

20. Quand naquirent :

a. Charles Gleyre, mort le 5 mai 1874, à l'âge de 68 ans 0 mois 3 jours ?

Rép. : 2 mai 1806.

b. Albert Haller, mort le 12 décembre 1777, à l'âge de 69 ans 1 mois 26 jours ?

Rép. : 16 octobre 1708.

c. Jean de Müller, mort le 29 mai 1809, à l'âge de 57 ans 4 mois 26 jours ?

Rép. : 3 janvier 1752.

21. Quelle est la durée du semestre qui va de l'équinoxe du printemps à celui d'automne, soit du 21 mars au 23 septembre ? Quelle est la durée de l'autre semestre ?

Rép. : 185 et 180 jours.

22. Les travaux de la chaussée de Rapperswyl ont commencé le 1^{er} février 1876 pour se terminer le 15 juillet 1878. Quelle a été leur durée ?

Rép. : 2 ans 5 mois 14 jours.

23. Quel âge ont atteint :

a. Louis Favre, né le 29 mai 1826, décédé le 19 juillet 1879 ?

Rép. : 53 ans 1 mois 20 jours.

b. Gottfried Keller, né le 19 juillet 1819, décédé le 15 juillet 1890 ?

Rép. : 70 ans 11 mois 26 jours.

c. Benjamin Franklin, né le 17 janvier 1706, décédé le 17 avril 1790 ?

Rép. : 84 ans 3 mois.

24. Il y a pleine lune le 15 mai à 7 h. 13 min. du matin ; le même phénomène a lieu 29 jours 7 h. 36 min. plus tard. Quand ? Rép. : 13 juin 2 h. 49 min. s.

25. Meiringen a été incendié une première fois le 10 février 1879, une deuxième fois le 25 octobre 1891. Quel est l'intervalle entre ces deux catastrophes ?

Rép. : 12 ans 8 mois 15 jours.

26. Le 1^{er} janvier, le jour dure 8 h. 29 min. et le soleil se couche à 4 h. 18 min. Quand se lève-t-il ?

Rép. : 7 h. 49 min.

27. Les travaux du canal de Mollis ont commencé le 1^{er} septembre 1807 pour se terminer le 8 mai 1811. Quelle a été leur durée ? Rép. : 3 ans 8 mois 7 jours.

28. Un voyageur arrive à Rome à 2 h. 15 min. du matin après être parti d'Ollen 17 h. 45 min. plus tôt. A quelle heure était-il parti ?

Rép. : La veille à 8 h. 30 min. m.

29. Favre a commencé le percement du Gothard le 12 septembre 1872 ; le diaphragme a été percé le 29 février 1880. Combien de temps plus tard ?

Rép. : 7 ans 5 mois 17 jours.

30. Le P. Girard est mort le 6 mars 1850, âgé de 86 ans 2 mois 17 jours. Quand est-il né ?

Rép. : 17 décembre 1763.

VARIÉTÉ

Les poupées.

Je me souviens de ma première poupée, une poupée trop grande qui me faisait peur. Elle avait pourtant des cheveux bouclés, des yeux brillants, une jupe de soie qui laissait découverts deux petits pieds chaussés de bas ajourés et de souliers à bouffettes. Après l'avoir bien admirée, je l'avais mise au fond d'une armoire, dans le désordre des vieux joujoux, les deux bras étendus, et ses yeux si vivants tournés contre le mur ; de temps en temps je la regardais, puis je la remettais vite dans sa cachette sans pouvoir m'habituer à lui parler ni à jouer avec elle. Après, j'en eus beaucoup d'autres : des poupées mal peintes qui perdaient leurs joues roses à la moindre goutte d'eau. Quels désespoirs ! la poupée lavée, déteinte, et mes doigts rouges de ses fraîches couleurs. On me consolait alors : « En séchant, cela reviendra » ; et dix fois dans la journée, avec un grand remords, j'allais voir la petite victime, appuyée soigneusement à une chaise, fixant dans le vide son regard résigné. Une tache blanche, qui ressemblait à une larme mal essuyée, la défigurait d'un côté ; j'avais le cœur gros pour longtemps. Ensuite, à traîner sur le tapis, à tomber des tables, à dormir sur les tabourets, la poupée achevait de s'abîmer : les yeux bleus se fendaient, la bouche perdait son joli sourire, les bras leurs gestes arrondis, et quelque jour de fête m'apportait une poupée nouvelle ; mais l'autre, avec sa tête recollée, ses bras recousus

d'un peu de fil, restait la favorite ; il y avait une sorte d'attendrissement dans cette préférence, comme si toutes ses meurtrissures me rappelaient de bonnes journées de jeu et mes désespoirs faciles à chaque nouvel accident. D'ailleurs je n'avais pas encore de coquetterie, seulement la tendresse inexpérimentée, un sentiment de l'abri, et mon plus grand bonheur était de coucher mon poupon dans sa bercette d'osier, au risque de chiffonner les bonnets de dentelle avec tous leurs rubans.

Un soir, je fus tentée par de petites figures éveillées, rangées aux vitres d'un passage ; il fallut entrer, et choisir, à la lumière du gaz qu'on allumait, une de ces mignonnes poupées qui souriaient fragilement dans les luisants de la porcelaine. Celle que je pris avait des cheveux fins que l'on frisait en les mouillant, des robes toutes droites, taillées comme les miennes, un tablier de batiste. En y réfléchissant, je trouvais qu'elle était bien simple et bien raisonnable : ni cachemire, ni bijoux, ni binocle d'écaille ; pas de traîne ; mais elle avait l'air d'une petite fille, plus petite que moi, et m'inspirait des soins maternels. Pour celle-là, j'ai commencé à travailler, à ramasser des brins de tulle, des coupures de rubans dans l'embrasure des croisées, autour de ce petit coin des travailleuses où le jour tombe d'aplomb, comme dans une alcôve drapée de grands rideaux ; j'essayais de tailler, et dans la belle étoffe aux nuances vives, suffisante pour une robe, j'arrivais, à force de maladresse, à ne plus trouver qu'un petit cercle pour recouvrir un chapeau rond. Puis il fallait coudre. Peu à peu j'appris à rester tranquille, je sentis le charme des jours de pluie sans promenade et du travail patient qui fait l'heure courte en enfermant la minute qui passe dans la piqure des points. Les mains si petites faisaient l'ourlet trop gros ; mon fil se nouait, cassait ; je devenais toute rouge ; je perdais mon dé, mes ciseaux ; le peloton de fil roulait à terre, emmêlé comme par un jeune chat. Alors il fallait ouvrir la table à ouvrage, et tout doucement pénétrer dans cette quantité de coffrets, de petites boîtes pleines d'objets menus, précieux par cela même, que l'on manie en devenant adroite, où l'on apprend à tirer un cent d'épingles sans se piquer et à démêler toute seule un écheveau au dos d'une chaise.

Les bobines à tourner, les aiguilles à enfiler, cet affinement du regard et des doigts me vint pour ma poupée. Aussi je la vois tout à l'entrée de ma vie de femme, comme dans le cadre étroit d'une allée qui s'éloigne, juste assez grande pour emplir de sa silhouette d'enfant heureuse tout mon horizon d'alors.

M^{me} Alphonse DAUDET.

RÉCITATION

Degré supérieur.

Oh ! qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé ;
Quand les branches d'arbres sont noires ;
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé ;
Quand seul dans un ciel pâle un peuplier s'élance ;
Quand sous le manteau blanc qui vient de le cacher
L'immobile corbeau sur l'arbre se balance,
Comme la girouette au bout du long clocher.

A. DE VIGNY.

KAISER & C^o, BERNE

MATÉRIEL SCOLAIRE

Fabrique de cahiers
pour Ecoles.

ARDOISES
Tableaux noirs
Encres, Encriers
PLUMES D'ACIER
Crayons.

ARTICLES
POUR LA
PEINTURE ET LE DESSIN

Papiers à dessin.



Nouveaux bâtiments — Rue du Marché 39/43.

Editeurs des vues suisses pour l'enseignement de la géographie (12 tableaux) et **des tableaux d'intuition pour la composition**. La famille, l'école, la maison et ses alentours; la forêt, le printemps, l'été, l'automne, l'hiver.

Editeurs des tableaux pour l'enseignement du dessin artistique dans les écoles primaires et secondaires. Obligatoire dans le canton de Berne (48 tableaux).

REPRÉSENTATION GÉNÉRALE EN SUISSE

des tableaux d'intuition de F.-E. Wachsmuth, Leipzig (Lehmann-Leutemann), **Meinhold & Soehne, Dresde** et **F. Schreiber, Esslingen**. **Dépôt en gros des tableaux: Haezel, Vienne** et **Lutz, Stuttgart**. — Les meilleurs tableaux d'autres éditeurs se trouvent en magasin.

Collection des corps géométriques prévus pour l'enseignement obligatoire.

Bouliers compteurs, tableaux, ardoises.

Modèles et collections en tous genres pour l'enseignement des sciences naturelles.

Nombreuses récompenses ◇ Premières qualités ◇ Prix très avantageux.

Spécialité d'articles scolaires.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS



J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

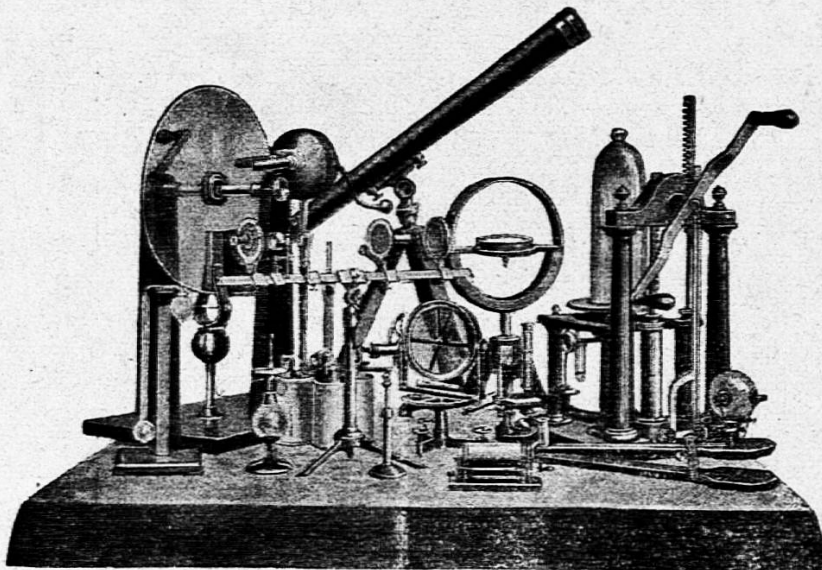


Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



Trüb, Fierz & Co

Hombrechtikon-Zürich

livrent
comme spécialités des

**Appareils
de physique et
de chimie**

comme aussi des
**installations
complètes
d'écoles.**

Catalogues gratis
et franco à disposition.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue du Pont, 11. LAUSANNE — Rue de Flandres, 7, NEUCHÂTEL
Rue Colombière, 2, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

LES MACHINES A COUDRE



SINGER



qui ont déjà obtenu à Paris 1900, le

GRAND PRIX

viennent de remporter

LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES

A

l'Exposition universelle de St-Louis (Amérique)

où

LE GRAND JURY INTERNATIONAL

leur a décerné

SEPT GRANDS PRIX

POUR

Le plus grand **progrès** réalisé ;
Les **perfectionnements** les plus récents ;
Marche la plus douce ;
Travaux de broderies, dentelles, garnitures ;
Machines de famille reconnues les **meilleures du Monde entier**, etc.

*Ce succès immense et sans précédent
prouve sans contestation possible la supériorité des machines à coudre*
SINGER

Paielements faciles par termes — Escompte au comptant

S'adresser exclusivement : **COMPAGNIE SINGER**

Direction pour la Suisse

13, rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.

Pour la Bibliothèque de l'Education Musicale populaire

REUCHSEL, A. **L'art du chef d'orchestre**
TROJELLI, A. **L'art de composer**

net fr. 3.—
» » 3.—

CHANSONNIER DE STELLA

Nouveau recueil contenant 96 chœurs et chansons populaires et d'étudiants arrangés à 4 voix. Prix net, relié, fr. **2.75.**

GARDEN, L. Solo de mandoline	monologues	net fr. 0.50
NATAL, C. Presque mariée	pour	» » 0.50
— Eaux minérales contre le célibat	jeunes filles	» » 0.60
BILLOD-MOREL, A. Ruse électorale , comédie en un acte (6 personnes)		» » 1.—
— Fameux poisson , comédie en un acte (7 personnes)		» » 1.—
MAYOR, P.-E. Les Deux moulins , comédie en trois actes, avec chœurs d'enfants		» » 1.25
— Pour l'honneur , drame en un acte (4 personnes)		» »
BLANC, M. La valse de Lauterbach (8 personnes)		» » 1.—
— Les maladresses d'un bel esprit (5 personnes)		» » 1.—
BLANC, J.-H. Moille-Margot à la montagne (8 personnes)		» » 1.25

Chansonnier des Gymnastes romands

69 chœurs. — Net fr. **1.50.**

Très grand succès. L'HARMONIUM MODERNE

Premier album de pièces faciles, originales et transcriptions inédites d'Auteurs classiques et modernes ; versets, préludes, Noël, cantiques populaires soigneusement harmonisés, etc., etc., publié sous la direction de L.-J. Rousseau, lauréat du Conservatoire de Paris, avec la collaboration de MM. Alphonse Mustel et Joseph Bizet, lauréat au Conservatoire de Paris.

Edition soignée, net 2 Fr. 50

La Gerbe

Recueil de **chants** pour **Chœur mixte**

RELIGION — PATRIE — NATURE

composés ou adaptés par **K. GRUNHOLZER.**

Cet ouvrage, si impatiemment attendu, sort enfin de presse. Des 112 numéros qui le composent, aucun ne dépasse la difficulté moyenne, la seule permise aux Sociétés qui, presque toujours, ne disposent que d'un temps très restreint.

Comme son nom l'indique, ce recueil contient des chœurs pour toutes circonstances ; la musique, bien inspirée, deviendra la favorite de tous nos chœurs mixtes.

Edité en format de poche (13 × 19), on le trouvera très pratique pour courses, réunions, etc., etc. Son prix modique le rend accessible à toutes les bourses.

Prix net, Fr. 3.— relié toile. Envoi en examen. Rabais par quantité.

Envois à l'examen

FCETISCH FRÈRES, Editeurs de Musique
à LAUSANNE et VEVEY

Succursale à **PARIS, 14, rue Taitbout, 9^e**

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLII^{me} ANNÉE — N° 46.



LAUSANNE — 17 novembre 1906.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : R. Ramuz, instituteur, Grandvaux.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatar**, Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Petit-Lancy.
Grossgurin, L., prof., Genève.
Pesson, Ch., inst., Céligny.

Jura Bernois.

MM. **Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautelin, instituteur, Saicourt.
Cerf, Alph., maître sec., Saignelégier.

Neuchâtel.

MM. **Rosset**, Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
Hoffmann, F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.
Barbier, C.-A., inst., Chaux-de-Fonds.

Vaud.

MM. **Pache**, A., inst., Mondon.
Rochat, P., prof., Yverdon.
Cloux, J., inst., Lausanne.
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Dériaz, J., inst., Baulmes.
Magnin, J., inst., Lausanne.
Magnenat, J., inst., Oron.
Guidoux, E., inst., Pailly.
Guignard, H., inst., Veytaux.
Faillettaz, C., inst., Arzier.
Briod, E., inst., Lausanne.
Visinand, E., inst., La Rippe.
Martin, H., inst., Chailly s/Lausanne.

Tessin.

M. **Nizzola**, prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritsch**, Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Dr Vincent**, Conseiller d'Etat, président honoraire, Genève.
Rosier, W., prof., président, Petit-Lancy.
Lagotata, F., rég. second., vice-président, La Plaine, Genève.

MM. **Charvoz**, A., inst., secrétaire, Chêne-Bougeries.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

La Genevoise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

GENÈVE

conclut aux meilleures conditions : **Assurances au décès**, — **assurances mixtes**, — **assurances combinées**, — **assurances pour dotations d'enfants**.

Conditions libérales. — Polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES

aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à MM. J. Redard et A. Grossi, agents généraux pour le canton de Vaud, 4, rue Centrale, Lausanne. — Gustave Ducret, agent principal, 25, rue de Lausanne, à Vevey. — Ulysse Rapin, agent général, à Payerne.

MM. Maire & C^{ie}, agents généraux pour le canton de Neuchâtel et le Jura Bernois, au Locle.

MM. J. de Rabours, inspecteur pour la Suisse romande et Jules Dottrens, inspecteur pour le canton de Genève, 10 rue de Hollande, à Genève.

H20032x

Siège social: rue de Hollande, 10, Genève

Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne

VIENT DE PARAÎTRE :

Au Foyer romand. Etrennes littéraires pour 1907. Publiées sous la direction de PHILIPPE GODET. Un volume in-16. 3 fr. 50

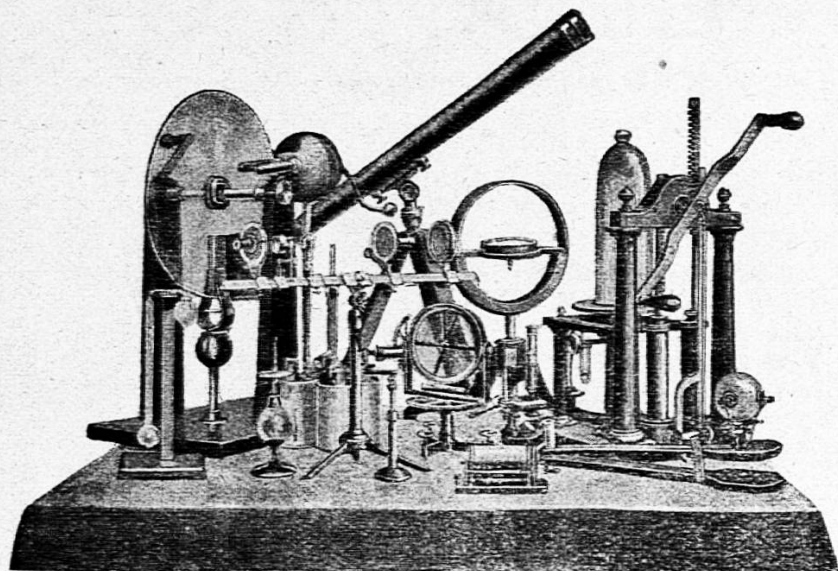
Images lausannoises, par le PÈRE GRISE. In-8° avec 25 dessins à la plume de FORTUNÉ BOVARD. 4 fr. —

Le Père céleste. Manuel d'instruction religieuse à l'usage des catéchumènes, par A. CHAVAN, pasteur. 2^{me} édition, revue. — fr. 50

ROSIER, W., professeur. **Carte de la Suisse** pour les écoles. Echelle: 1/700 000, sur papier fort. — fr. 50

— *La même* sur toile (papyrolin). — fr. 70
» (carte muette). — fr. 20

ROSIER ET G. EBLER. **Carte murale de l'Europe**, montée sur toile et rouleaux. 25 fr. —



Trüb, Fierz & C^o

Hombrechtikon-Zürich

livrent
comme spécialités des

**Appareils
de physique et
de chimie**

comme aussi des
**installations
complètes
d'écoles.**

Catalogues gratuits
et franco à disposition.

Pour instituteurs

On désire placer chez un instituteur un jeune homme intelligent ayant de bonnes notions de la langue française et désirant s'y perfectionner.

Offres sous Dc 6591 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEß-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Dictionnaire géographique de la Suisse

en livraisons, à vendre au plus offrant. S'adresser au Gérant de l'*Educateur*,
M. C. Perret, Le Myosotis, Lausanne.

LA BRULAZ, VERSOIX, GENÈVE

Institution d'éducation ménagère et physique.

Etude de la langue française par la pratique du ménage ou séjour à la campagne avec gymnastique pour jeunes filles faibles.

P. BAILLOD & C^{IE}

Place Centrale. ● LAUSANNE ● Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en
métal, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrica-
tion. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRES ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale.

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

